



Cfdt:

BNP PARIBAS

Décembre 2025



FERMETURE D'AGENCES ENCORE ET ENCORE !!!

RÉGION IDF OUEST

NOTRE DÉCLARATION SUITE À LA PRÉSENTATION DES FERMETURES

DE CHÂTEAUDUN, JOUY LE MOUTIER, BEZONS, VILLENEUVE LA GARENNE ET GROSLAY

« Tous ces enjeux sont majeurs pour notre Groupe, mais aussi pour l'ensemble de la profession et de la société dans son ensemble. La responsabilité sociale de l'entreprise se traduit notamment par sa capacité à faire bénéficier aux salariés d'un environnement de travail sécurisé et de conditions de travail visant à préserver leur santé. Elle contribue à entretenir, préserver et développer leur capital santé et favorise leur relation à l'entreprise sur le long terme.

En reflétant la diversité et en prenant mieux en compte les défis de santé publique, l'entreprise a un rôle clé à jouer en matière de prévention pour promouvoir un environnement de travail propice au « bien-vivre ensemble ».

Prendre soin de ses collaborateurs est devenu une condition sine qua non de la réussite à long terme de nos organisations. Sur ces enjeux majeurs, nous sommes toutes et tous concernés. »

Qui a écrit ces phrases ? Un dangereux syndicaliste de gauche ?

En l'occurrence, non, il s'agit de Mme Sofia MERLO, DRH GROUPE dans la Revue Banque du 1^{er} octobre 2025. Mme MERLO à qui nous vous demandons de transmettre notre déclaration pour l'informer.

Que nous vous avons déjà alertés à deux reprises sur la surcharge de travail précisée par vos propres soins dans les dossiers de présentation pour les agences de repli de la clientèle et des salariés.

Que cette surcharge contrevient aux dispositions de l'accord QVCT de 2024 et aux propos de Mme MERLO d'une part et reste susceptible de constituer la preuve de la mise en place d'un harcèlement institutionnel par la dégradation préméditée de conditions de travail dans la foulée de la jurisprudence France Télécom d'autre part.


Que n'ayant absolument pas tenu compte de nos alertes précédentes, c'est donc avec d'autant plus de stupéfaction que nous constatons que vous nous indiquez dans les 5 nouveaux dossiers de fermeture présentés une surcharge prévisionnelle de travail du fait d'un effectif inférieur à l'indice de consommation de la banque (nouvel indicateur d'évaluation de la charge de travail remplaçant l'indicateur CESAR) pour les agences détaillées page suivante.



Juan-Antonio
GONZALEZ
06 67 24 54 97



Sophie
CREPEAUX
06 98 54 95 03



Stéphanie
BOUKOBZA
07 86 23 54 74



Anissa
LAIDOUNI
07 71 54 87 22



Claudine
OMS
07 61 41 04 82



Brigitte
MARQUES
DE ALMEIDA



Nadia
TEIXEIRA



Samia
BAITARI



Mohamed
FARES

LES EFFECTIFS PAR RAPPORT À LA CHARGE DE TRAVAIL

Pour Cergy



Après la fermeture de Jouy Le Moutier avec un indicateur de 16 pour un effectif de 14.7 ETP

Pour Sartrouville et Houilles



Après la fermeture de Bezons avec un indicateur de 19.4 pour un effectif de 18 ETP

Pour Chartres



Après la fermeture de Châteaudun avec un indicateur de 16 pour un effectif de 14.7

Pour Deuil La Barre et Montmorency



Après la fermeture de Groslay avec un indicateur de 15.2 pour un effectif de 13.8 ETP

Pour Gennevilliers



Après la fermeture de Villeneuve La Garenne avec un indicateur de 11.7 pour un effectif de 10.8 ETP

**POUR PRENDRE
CONNAISSANCE DE
L'ACCORD QVCT**

(Qualité de Vie et
Conditions de Travail)

[Cliquez-ici](#)



Que cette surcharge de travail étant constitutive d'un risque psychosocial pour nos collègues des agences de repli et potentiellement constitutive d'un harcèlement institutionnel en lien avec la dégradation des conditions de travail qu'elle implique, dans le cadre de nos prérogatives d'élus, nous effectuons donc à titre préventif un signalement pour risques psychosociaux pour l'ensemble des salariés des agences de repli évoquées.



Que pour rappel, la notion de risque relève de la probabilité d'une occurrence que cette surcharge de travail génère et que la loi et l'accord QVCT vous obligent à prévenir.

Et qu'Aussi, dans le cadre du respect de vos obligations en matière de santé et de sécurité des salariés, nous vous demandons:



De prendre, avant la fermeture de ces agences, toutes les mesures nécessaires et notamment un rendez-vous et un suivi avec la médecine du travail pour chacun des salariés des agences de repli, et

De nous tenir informés des mesures prises pour chacun des salariés de ces agences.

Que cette déclaration sera transmise à notre référente RPS pour mise en œuvre et suivi de ces mesures.

**VOS ELUS CFTD SONT À VOS CÔTÉS
POUR VOUS INFORMER, VOUS CONSEILLER ET VOUS ACCOMPAGNER.**

MAIL : PARIS_IRP_CFTD_IDF_QUEST

